



# Communiqué de presse

Mende, le 28 janvier 2014

## ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Tous les candidats doivent obligatoirement venir se déclarer à la préfecture ou à la sous-préfecture de Florac

La déclaration de candidature est désormais **obligatoire** pour toutes les communes du département. Cette formalité se fait à l'aide d'un imprimé **Cerfa** disponible sur le site internet de la préfecture : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) page d'accueil du site rubrique élection municipales 2014.

Si la candidature est obligatoire, les modalités sont différentes selon que le candidat se présente dans une commune de **plus** ou **moins** de 1 000 habitants. Ces formalités sont rappelés dans les mémentos des candidats mis à disposition sur le même site. [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) page d'accueil du site rubrique élection municipales 2014.

**Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin**, les candidatures seront reçues en préfecture et en sous-préfecture aux dates et heures suivantes :

VENDREDI	14 février 2014	8 h 30 – 18 h
LUNDI	17 février 2014	8 h 30 – 17 h
MARDI	18 février 2014	8 h 30 – 17 h
MERCREDI	19 février 2014	8 h 30 – 17 h
JEUDI	20 février 2014	8 h 30 – 17 h
VENDREDI	21 février 2014	8 h 30 – 18 h
LUNDI	24 février 2014	8 h 30 – 17 h
MARDI	25 février 2014	8 h 30 – 17 h
MERCREDI	26 février 2014	8 h 30 – 17 h
JEUDI	27 février 2014	8 h 30 – 17 h
VENDREDI	28 février 2014	8 h 30 – 19 h
SAMEDI	1 <sup>er</sup> mars 2014	8 h 30 – 17 h
LUNDI	3 mars 2014	8 h 30 – 17 h
MARDI	4 mars 2014	8 h 30 – 17 h
MERCREDI	5 mars 2014	8 h 30 – 17 h
JEUDI	6 mars 2014	8 h 30 – 18 h

Les candidats ont la possibilité de prendre **rendez-vous** pour déposer leur candidature et/ou pour demander tout renseignement relatif aux différentes modalités du scrutin, **tous les jours de 17 h à 18 h** aux numéros suivants : 04 66 49 67 15 - 04 66 49 67 41 (pour l'arrondissement de Mende) et 04 66 65 62 80 (pour l'arrondissement de Florac).